

Reforme des SAD : l'Uniopss conviée à une rencontre au ministère

📅 Publié le 4 juillet 2025

👤 De Uniopss

HANDICAP

GRAND ÂGE

ARTICLE

INFO NATIONALE



Aux côtés d'autres acteurs du secteur, l'Uniopss a participé, le 24 juin, à une réunion avec le directeur de cabinet de Charlotte Parmentier-Lecoq, ministre déléguée chargée de

l'Autonomie et du Handicap, ainsi que des représentants de la DGCS et de la CNSA, sur la réforme des SAD (Services autonomie à domicile). Cette réunion fait suite à diverses interpellations, dont celle conjointe de l'Uniopss et de la FNADEPA. Dans son intervention, le président de l'Uniopss a signalé des exemples de départements où la réforme se mettait en place correctement, mais aussi de nombreux autres où la situation était tout juste engagée voire bloquée. Il a indiqué que des zonages étaient parfois imposés par les autorités de tutelle qui compliquent la recherche de partenaires en cas de refus de chevauchement des territoires d'interventions.

Il a rappelé la proposition, défendue conjointement avec la FNADEPA, d'une pluralité de gestionnaires uniques, avec notamment, pour les SSIAD, la possibilité « de droit » de créer des places d'aide.

L'Uniopss a exprimé son souhait que des états des lieux partagés entre autorités publiques et acteurs de terrain soient mis en œuvre rapidement dans les situations nombreuses où la réforme n'était pas engagée correctement. Il est intervenu également sur les cas spécifiques des Ehpad gérant des SSIAD, qui ont donc déjà fait un effort concernant l'approche domiciliaire et pour lesquels la réforme conduisant aux nouveaux SAD romprait ces développements en cours.

Enfin, elle a plaidé pour que le modèle économique des futurs services soit pérenne, sans que les entités préexistantes soient appelées à compenser les déficits de leur futur partenaire, et que donc les questions de reste à charge extra légal pour les familles ne servent pas de variable d'ajustement.

Note d'information du 04/07/2025

Numéro de fiche
113.52 Ko